



**Union des Amis du Parc Naturel Régional Oise Pays de France et de ses Trois  
Forêts**  
**Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901**  
**Agréée au titre de l'article L 141-1 du code de l'Environnement**

Feuille de Liaison Avril 2013

Chère Madame, cher Monsieur,  
Très cher membres Amis du P.N.R.,

En cette période active de révision de la charte du Parc Naturel Régional Oise Pays de France, les membres AP3F participent aux différentes commissions permettant de donner leur avis sur l'Avant Projet de Charte.

ETAT D'AVANCEMENT DE LA REVISION :

Les 4 études préalables sont achevées et un travail important reste à faire concernant les fiches et les cartographies communales.

Cet avant projet sera ensuite présenté aux élus communaux et régionaux en septembre 2013 puis passera en validation auprès de l'Etat avant son approbation définitive prévue en 2016.

Des enquêtes publiques auront lieu en 2014 dans les communes concernées. Au moment de l'enquête publique, vous pourrez vous exprimer en écrivant vos remarques dans un cahier spécialement dédié à la concertation. Il s'agira d'être attentif à la préservation de nos territoires concernant le patrimoine historique, naturel, culturel et les réseaux écologiques mais également aux nouveaux défis imposés dans la Charte concernant le logement, la densification, l'énergie, l'eau...

Bien entendu, votre association AP3F continuera à vous informer et vous soutenir si nécessaire.

Ainsi, afin d'améliorer nos échanges et vous informer plus rapidement, AP3F est heureuse de vous annoncer la création de son site internet : [www.AP3F.fr](http://www.AP3F.fr) . Ce site est le votre et sera amélioré au fil de vos suggestions et de vos informations.

Enfin, 2013 est une année importante pour AP3F, celui du renouvellement de son agrément au titre du Code de l'Environnement auprès des autorités. Cet agrément permet d'obtenir la fourniture de pièces administratives, de siéger dans certains organes de décision et d'engager des actions judiciaires en cas d'atteinte aux intérêts collectifs défendus par l'Association.

Notre agrément expirera fin 2013. Les critères d'attribution ont été modifiés et il s'agit de justifier d'une expérience reconnue et disposer de financements permettant de garder son indépendance. Mais la décision du Préfet reposera également en grande partie sur notre représentativité c'est-à-dire sur le nombre d'adhérents de l'association.

C'est pourquoi, plus que les années précédentes, nous comptons sur vous en 2013 et nous espérons que vous répondrez positivement et nombreux au bulletin d'adhésion joint à la présente. N'hésitez pas à communiquer la demande d'adhésion auprès de vos voisins et amis ainsi que les coordonnées du site internet.

De la force de votre soutien dépend la force de l'Association auprès des autorités et permettra à l'association de poursuivre efficacement ses actions pour la préservation de notre environnement.

Veillez recevoir, Chère madame, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Halina Vernoy

Présidente AP3F